

MODIFICATION _ N°5

4. Courriers transmis aux Personnes Publics Associées

- Saisine PPA _ MRAe - DREAL
- Courrier de consultation des PPA à l'Agglo du Pays de Dreux
- Courrier de consultation des PPA à la Préfecture
- Courrier de consultation des PPA à la Sous-Préfecture
- Courrier de consultation des PPA à la Direction Départementale d'Eure et Loir
- Courrier de consultation des PPA à l'Unité Départementale d'Architecture et du patrimoine d'Eure et Loir
- Courrier de consultation des PPA à la Chambre d'agriculture d'Eure et Loir
- Courrier de consultation des PPA à la Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Eure et Loir
- Courrier de consultation des PPA à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Eure et Loir
- Courrier de consultation des PPA au Conseil Régional du Centre
- Courrier de consultation des PPA au Conseil Régional de la Propriété Forestière du Centre
- Courrier de consultation des PPA au Conservatoire des Espaces Naturels
- Courrier de consultation des PPA à la Mission régionale d'Autorité Environnementale Centre-Val de Loire
- Courrier de consultation des PPA à l'Office National des Forêts

Service de l'urbanisme et de l'aménagement
urbain
Nos réf. :
DS/CC/AF/2022-47
Affaire suivie par : Aude FORT
aude.fort@vernouillet28.fr
02 37 62 85 17

Mission régionale d'autorité environnementale
DREAL Centre-Val de Loire
SEEVAC
5, avenue de Buffon
CS 96407
45064 Orléans Cedex 2

Vernouillet, Le 05 octobre 2022

Objet : Saisine de l'autorité environnementale sur l'évaluation environnementale de la modification du
PLU de Vernouillet

Monsieur le Président de la **MRAe** Centre-Val de Loire,

J'ai l'honneur de vous consulter pour avis en tant qu'Autorité Environnementale en application de
l'article R104-12 du Code de l'Urbanisme.

Cette consultation porte sur la prise en compte de l'environnement dans le cadre de la modification
du PLU de Vernouillet et de son évaluation environnementale. Au regard des modifications apportées,
j'ai fait le choix de réaliser une évaluation environnementale sans demande d'examen au cas par cas
préalable.

Dans le cadre de la modification du PLU de la commune de Vernouillet, nous vous transmettons avec
cette saisine :

- L'évaluation environnementale soumise à votre avis
- Les pièces du PLU suivantes : PADD, plan de zonage et rapport de présentation

En vous souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour toute information
complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations



Service de l'urbanisme et de
l'aménagement urbain
Nos réf. :
DS/AF/2022-48
Affaire suivie par : Aude FORT
aude.fort@vernouillet28.fr
02 37 62 85 17

Agglo du Pays de Dreux
Monsieur Le Président,
A l'attention de Faustine LEFRANC
4 Rue de Châteaudun
28103 DREUX CEDEX

Vernouillet. Le 05 octobre 2022

Objet : Saisie pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme de Vernouillet

Monsieur Le Président,

Conformément aux articles L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier, pour avis, le projet de modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vernouillet.

Cette modification porte sur :

- La création d'un emplacement réservé pour la mise en œuvre d'un projet de tiers lieu notamment à vocation culturelle en faisant évoluer le règlement graphique,
- La possibilité d'évolution du règlement écrit en zone UXb dans le but d'accueillir une activité de valorisation et de réemploi de pièces détachées sur le secteur de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Porte Sud ;

Vous trouverez en pièces jointe à ce courrier le dossier de modification n° 5, composé de :

- L'arrêté du Maire n° 2022-60 en date du 1^{er} juillet 2022, prescrivant la modification n° 5 du PLU de Vernouillet,
- Le sommaire pour le dossier

Le dossier de présentation complet a été transmis par mail à -Faustine LEFRANC f.lefranc@dreux-agglomeration.fr . Il comprend les pièces suivantes, à savoir la notice modificative n° 5, l'évaluation environnementale modificative n° 5, le rapport présentation, le PADD, le règlement et le projet de règlement graphique modifié.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président , à l'expression de mes salutations distinguées.



Service de l'urbanisme et de
l'aménagement urbain
Nos réf. :
DS/AF/2022-49
Affaire suivie par : Aude FORT
aude.fort@vernouillet28.fr
02 37 62 85 17

Préfecture
Madame La Préfète,
A l'attention de Mathieu CROSTA
Place de la République
CS 80537
28019 CHARTRES CEDEX

Vernouillet. Le 05 octobre 2022

Objet : Saisie pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°5
du Plan Local d'Urbanisme de Vernouillet

Madame La Préfète,

Conformément aux articles L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier, pour
avis, le projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vernouillet.

Cette modification porte sur :

- La création d'un emplacement réservé pour la mise en œuvre d'un projet de tiers lieu
notamment à vocation culturelle en faisant évoluer le règlement graphique,
- La possibilité d'évolution du règlement écrit en zone UXb dans le but d'accueillir une
activité de valorisation et de réemploi de pièces détachées sur le secteur de la Zone
d'Aménagement Concertée (ZAC) Porte Sud ;

Vous trouverez en pièces jointe à ce courrier le dossier de modification n°5, composé de :

- L'arrêté du Maire n°2022-60 en date du 1^{er} juillet 2022, prescrivant la modification n°5
du PLU de Vernouillet,
- Le sommaire pour le dossier

Le dossier de présentation complet a été transmis par mail à Mathieu CROSTA
mathieu.crosta@eure-et-loir.gouv.fr. Il comprend les pièces suivantes, à savoir la notice
modificative n°5, l'évaluation environnementale modificative n°5, le rapport présentation, le
PADD, le règlement et le projet de règlement graphique modifié.

Je vous prie de croire, Madame La Préfète, à l'expression de mes salutations distinguées.



Service de l'urbanisme et de
l'aménagement urbain
Nos réf. :
DS/AF/2022-50
Affaire suivie par : Aude FORT
aude.fort@vernouillet28.fr
02 37 62 85 17

Sous-Préfecture
Monsieur Le Sous-Préfet,
A l'attention de Mesdames TROMBINI
et GILLES
2 Rue des Capucins
28100 DREUX

Vernouillet. Le 05 octobre 2022

Objet : Saisie pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°5
du Plan Local d'Urbanisme de Vernouillet

Monsieur Le Sous-Préfet,

Conformément aux articles L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier, pour
avis, le projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vernouillet.

Cette modification porte sur :

- La création d'un emplacement réservé pour la mise en œuvre d'un projet de tiers lieu
notamment à vocation culturelle en faisant évoluer le règlement graphique,
- La possibilité d'évolution du règlement écrit en zone UXb dans le but d'accueillir une
activité de valorisation et de réemploi de pièces détachées sur le secteur de la Zone
d'Aménagement Concertée (ZAC) Porte Sud ;

Vous trouverez en pièces jointe à ce courrier le dossier de modification n°5, composé de :

- L'arrêté du Maire n°2022-60 en date du 1^{er} juillet 2022, prescrivant la modification n°5
du PLU de Vernouillet,
- Le sommaire pour le dossier

Le dossier de présentation complet a été transmis par mail à Mesdames TROMBINI et GILLES
sylvie.trombini@eure-et-loir.gouv.fr
christele.gilles@eure-et-loir.gouv.fr. Il comprend les pièces suivantes, à savoir la notice
modificative n°5, l'évaluation environnementale modificative n°5, le rapport présentation, le
PADD, le règlement et le projet de règlement graphique modifié.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Sous-Préfet, à l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire
Damien STEPHO



Service de l'urbanisme et de
l'aménagement urbain
Nos réf. :
DS/AF/2022-51
Affaire suivie par : Aude FORT
aude.fort@vernouillet28.fr
02 37 62 85 17

Direction Départementale des
Territoires d'Eure-et-Loir
Monsieur Le Directeur,
A l'attention de Mathieu CROSTA
Place de la République
CS 80537
28019 CHARTRES CEDEX

Vernouillet. Le 05 octobre 2022

Objet : Saisie pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°5
du Plan Local d'Urbanisme de Vernouillet

Monsieur Le Directeur,

Conformément aux articles L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier, pour
avis, le projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vernouillet.

Cette modification porte sur :

- La création d'un emplacement réservé pour la mise en œuvre d'un projet de tiers lieu
notamment à vocation culturelle en faisant évoluer le règlement graphique,
- La possibilité d'évolution du règlement écrit en zone UXb dans le but d'accueillir une
activité de valorisation et de réemploi de pièces détachées sur le secteur de la Zone
d'Aménagement Concertée (ZAC) Porte Sud ;

Vous trouverez en pièces jointe à ce courrier le dossier de modification n°5, composé de :

- L'arrêté du Maire n° 2022-60 en date du 1^{er} juillet 2022, prescrivant la modification n°5
du PLU de Vernouillet,
- Le sommaire pour le dossier

Le dossier de présentation complet a été transmis par mail à Mathieu CROSTA
mathieu.crosta@eure-et-loir.gouv.fr. Il comprend les pièces suivantes, à savoir la notice
modificative n°5, l'évaluation environnementale modificative n°5, le rapport présentation, le
PADD, le règlement et le projet de règlement graphique modifié.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Directeur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire
Damien STEPHO



Service de l'urbanisme et de
l'aménagement urbain
Nos réf. :
DS/AF/2022-52
Affaire suivie par : Aude FORT
aude.fort@vernouillet28.fr
02 37 62 85 17

Unité Départementale de l'Architecture
et du Patrimoine d'Eure-et-Loir
Monsieur l'Architecte des Bâtiments de
France,
A l'attention de Xavière DESTERNES
15 Place de la République
BP 80527
28019 CHARTRES CEDEX

Vernouillet. Le 05 octobre 2022

Objet : Saisie pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°5
du Plan Local d'Urbanisme de Vernouillet

Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France,

Conformément aux articles L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier, pour
avis, le projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vernouillet.

Cette modification porte sur :

- La création d'un emplacement réservé pour la mise en œuvre d'un projet de tiers lieu
notamment à vocation culturelle en faisant évoluer le règlement graphique,
- La possibilité d'évolution du règlement écrit en zone UXb dans le but d'accueillir une
activité de valorisation et de réemploi de pièces détachées sur le secteur de la Zone
d'Aménagement Concertée (ZAC) Porte Sud ;

Vous trouverez en pièces jointe à ce courrier le dossier de modification n°5, composé de :

- L'arrêté du Maire n°2022-60 en date du 1^{er} juillet 2022, prescrivant la modification n°5
du PLU de Vernouillet,
- Le sommaire pour le dossier

Le dossier de présentation complet a été transmis par mail à Xavière DESTERNES
xaviere.desternes@culture.gouv.fr. Il comprend les pièces suivantes, à savoir la notice
modificative n°5, l'évaluation environnementale modificative n°5, le rapport présentation, le
PADD, le règlement et le projet de règlement graphique modifié.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, à l'expression de mes
salutations distinguées.

Le Maire
Damien STÉPHANO



Service de l'urbanisme et de
l'aménagement urbain
Nos réf. :
DS/AF/2022-53
Affaire suivie par : Aude FORT
aude.fort@vernouillet28.fr
02 37 62 85 17

Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir
Monsieur Le Président,
A l'attention de Martine RIOU
10 Rue Dieudonné Costes
CS10399
28008 CHARTRES CEDEX

Vernouillet. Le 05 octobre 2022

Objet : Saisie pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°5
du Plan Local d'Urbanisme de Vernouillet

Monsieur Le Président,

Conformément aux articles L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier, pour
avis, le projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vernouillet.

Cette modification porte sur :

- La création d'un emplacement réservé pour la mise en œuvre d'un projet de tiers lieu
notamment à vocation culturelle en faisant évoluer le règlement graphique,
- La possibilité d'évolution du règlement écrit en zone UXb dans le but d'accueillir une
activité de valorisation et de réemploi de pièces détachées sur le secteur de la Zone
d'Aménagement Concertée (ZAC) Porte Sud ;

Vous trouverez en pièces jointe à ce courrier le dossier de modification n°5, composé de :

- L'arrêté du Maire n°2022-60 en date du 1^{er} juillet 2022, prescrivant la modification n°5
du PLU de Vernouillet,
- Le sommaire pour le dossier

Le dossier de présentation complet a été transmis par mail à Martine RIOU m.riou@eure-et-loir.chambagri.fr. Il comprend les pièces suivantes, à savoir la notice modificative n°5,
l'évaluation environnementale modificative n°5, le rapport présentation, le PADD, le règlement et
le projet de règlement graphique modifié.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président , à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire
Damien STERHO

Service de l'urbanisme et de
l'aménagement urbain
Nos réf. :
DS/AF/2022-54
Affaire suivie par : Aude FORT
aude.fort@vernouillet28.fr
02 37 62 85 17

Chambre de Commerce et de
l'Industrie d'Eure-et-Loir
Monsieur Le Président,
A l'attention de Pierre-Marie ISIDORE
5 bis Avenue Marcel Proust
CS 80062
28008 CHARTRES CEDEX

Vernouillet. Le 05 octobre 2022

Objet : Saisie pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°5
du Plan Local d'Urbanisme de Vernouillet

Monsieur Le Président,

Conformément aux articles L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier, pour
avis, le projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vernouillet.

Cette modification porte sur :

- La création d'un emplacement réservé pour la mise en œuvre d'un projet de tiers lieu
notamment à vocation culturelle en faisant évoluer le règlement graphique,
- La possibilité d'évolution du règlement écrit en zone UXb dans le but d'accueillir une
activité de valorisation et de réemploi de pièces détachées sur le secteur de la Zone
d'Aménagement Concertée (ZAC) Porte Sud ;

Vous trouverez en pièces jointe à ce courrier le dossier de modification n°5, composé de :

- L'arrêté du Maire n°2022-60 en date du 1^{er} juillet 2022, prescrivant la modification n°5
du PLU de Vernouillet,
- Le sommaire pour le dossier

Le dossier de présentation complet a été transmis par mail à Pierre-Marie ISIDORE
pmisidore@cci28.fr. Il comprend les pièces suivantes, à savoir la notice modificative n°5,
l'évaluation environnementale modificative n°5, le rapport présentation, le PADD, le règlement et
le projet de règlement graphique modifié.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président , à l'expression de mes salutations distinguées.



MAIRIE DE VERNUILLET
Le Maire
Damien STEPHO
Eure-et-Loir

Service de l'urbanisme et de
l'aménagement urbain
Nos réf. :
DS/AF/2022-55
Affaire suivie par : Aude FORT
aude.fort@vernouillet28.fr
02 37 62 85 17

Chambre des Métiers et de l'Artisanat
d'Eure-et-Loir
Monsieur Le Président,
A l'attention de Tony ANDRE
24 Boulevard Courtille
28000 CHARTRES

Vernouillet. Le 05 octobre 2022

Objet : Saisie pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°5
du Plan Local d'Urbanisme de Vernouillet

Monsieur Le Président,

Conformément aux articles L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier, pour
avis, le projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vernouillet.

Cette modification porte sur :

- La création d'un emplacement réservé pour la mise en œuvre d'un projet de tiers lieu
notamment à vocation culturelle en faisant évoluer le règlement graphique,
- La possibilité d'évolution du règlement écrit en zone UXb dans le but d'accueillir une
activité de valorisation et de réemploi de pièces détachées sur le secteur de la Zone
d'Aménagement Concertée (ZAC) Porte Sud ;

Vous trouverez en pièces jointe à ce courrier le dossier de modification n°5, composé de :

- L'arrêté du Maire n° 2022-60 en date du 1^{er} juillet 2022, prescrivant la modification n°5
du PLU de Vernouillet,
- Le sommaire pour le dossier

Le dossier de présentation complet a été transmis par mail à Tony ANDRE info@apcm.fr. Il
comprend les pièces suivantes, à savoir la notice modificative n°5, l'évaluation
environnementale modificative n°5, le rapport présentation, le PADD, le règlement et le projet de
règlement graphique modifié.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire
Damien STÉPHO



Service de l'urbanisme et de
l'aménagement urbain
Nos réf. :
DS/AF/2022-56
Affaire suivie par : Aude FORT
aude.fort@vernouillet28.fr
02 37 62 85 17

Conseil Départemental d'Eure-et-Loir
Monsieur Le Président,
A l'attention de Marie LEGRU
Hôtel du Département
1 Place du Châtelet
28028 CHARTRES CEDEX

Vernouillet. Le 05 octobre 2022

Objet : Saisie pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°5
du Plan Local d'Urbanisme de Vernouillet

Monsieur Le Président,

Conformément aux articles L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier, pour
avis, le projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vernouillet.

Cette modification porte sur :

- La création d'un emplacement réservé pour la mise en œuvre d'un projet de tiers lieu
notamment à vocation culturelle en faisant évoluer le règlement graphique,
- La possibilité d'évolution du règlement écrit en zone UXb dans le but d'accueillir une
activité de valorisation et de réemploi de pièces détachées sur le secteur de la Zone
d'Aménagement Concertée (ZAC) Porte Sud ;

Vous trouverez en pièces jointe à ce courrier le dossier de modification n°5, composé de :

- L'arrêté du Maire n°2022-60 en date du 1^{er} juillet 2022, prescrivant la modification n°5
du PLU de Vernouillet,
- Le sommaire pour le dossier

Le dossier de présentation complet a été transmis par mail à Marie LEGRU
marie.legru@eurelien.fr. Il comprend les pièces suivantes, à savoir la notice modificative n°5,
l'évaluation environnementale modificative n°5, le rapport présentation, le PADD, le règlement et
le projet de règlement graphique modifié.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président , à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire
Damien STEPHOU



Service de l'urbanisme et de
l'aménagement urbain
Nos réf. :
DS/AF/2022-57
Affaire suivie par : Aude FORT
aude.fort@vernouillet28.fr
02 37 62 85 17

Conseil Régional du Centre
Monsieur Le Président,
A l'attention de Hélène FORCE
9 Rue Saint Pierre Lentin
CS 94117
45041 ORLEANS CEDEX 01

Vernouillet. Le 05 octobre 2022

Objet : Saisie pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de Vernouillet

Monsieur Le Président,

Conformément aux articles L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier, pour avis, le projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vernouillet.

Cette modification porte sur :

- La création d'un emplacement réservé pour la mise en œuvre d'un projet de tiers lieu notamment à vocation culturelle en faisant évoluer le règlement graphique,
- La possibilité d'évolution du règlement écrit en zone UXb dans le but d'accueillir une activité de valorisation et de réemploi de pièces détachées sur le secteur de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Porte Sud ;

Vous trouverez en pièces jointe à ce courrier le dossier de modification n°5, composé de :

- L'arrêté du Maire n°2022-60 en date du 1^{er} juillet 2022, prescrivant la modification n°5 du PLU de Vernouillet,
- Le sommaire pour le dossier

Le dossier de présentation complet a été transmis par mail à Hélène FORCE helene.force@centrevaleloire.fr info@regioncentre.fr Il comprend les pièces suivantes, à savoir la notice modificative n°5, l'évaluation environnementale modificative n°5, le rapport présentation, le PADD, le règlement et le projet de règlement graphique modifié.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire
DAMIEN STERHO
Maire de Vernouillet
(Eure-et-Loire)



Service de l'urbanisme et de
l'aménagement urbain
Nos réf. :
DS/AF/2022-58
Affaire suivie par : Aude FORT
aude.fort@vernouillet28.fr
02 37 62 85 17

Centre Régional de la Propriété
Forestière du Centre
Monsieur Le Directeur,
A l'attention de Laurence PLAIGE
43 Rue du Bœuf Saint Patern
45000 ORLEANS

Vernouillet. Le 05 octobre 2022

Objet : Saisie pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°5
du Plan Local d'Urbanisme de Vernouillet

Monsieur Le Directeur,

Conformément aux articles L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier, pour
avis, le projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vernouillet.

Cette modification porte sur :

- La création d'un emplacement réservé pour la mise en œuvre d'un projet de tiers lieu
notamment à vocation culturelle en faisant évoluer le règlement graphique,
- La possibilité d'évolution du règlement écrit en zone UXb dans le but d'accueillir une
activité de valorisation et de réemploi de pièces détachées sur le secteur de la Zone
d'Aménagement Concertée (ZAC) Porte Sud ;

Vous trouverez en pièces jointe à ce courrier le dossier de modification n°5, composé de :

- L'arrêté du Maire n°2022-60 en date du 1^{er} juillet 2022, prescrivant la modification n°5
du PLU de Vernouillet,
- Le sommaire pour le dossier

Le dossier de présentation complet a été transmis par mail à Laurence PLAIGE
laurence.plaige@crpf.fr
ifc@crpf.fr. Il comprend les pièces suivantes, à savoir la notice modificative n°5, l'évaluation
environnementale modificative n°5, le rapport présentation, le PADD, le règlement et le projet de
règlement graphique modifié.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Directeur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire
Damien STEPHO



Service de l'urbanisme et de
l'aménagement urbain
Nos réf. :
DS/AF/2022-59
Affaire suivie par : Aude FORT
aude.fort@vernouillet28.fr
02 37 62 85 17

Conservatoire des Espaces Naturels
Monsieur Le Délégué départemental
d'Eure-et-Loir,
A l'attention de Benoît ALLARD
21 Rue de Loigny-la-Bataille
28000 CHARTRES

Vernouillet, Le 05 octobre 2022

Objet : Saisie pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de Vernouillet

Monsieur Le Délégué départemental d'Eure-et-Loir,

Conformément aux articles L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier, pour avis, le projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vernouillet.

Cette modification porte sur :

- La création d'un emplacement réservé pour la mise en œuvre d'un projet de tiers lieu notamment à vocation culturelle en faisant évoluer le règlement graphique,
- La possibilité d'évolution du règlement écrit en zone UXb dans le but d'accueillir une activité de valorisation et de réemploi de pièces détachées sur le secteur de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Porte Sud ;

Vous trouverez en pièces jointe à ce courrier le dossier de modification n°5, composé de :

- L'arrêté du Maire n°2022-60 en date du 1^{er} juillet 2022, prescrivant la modification n°5 du PLU de Vernouillet,
- Le sommaire pour le dossier

Le dossier de présentation complet a été transmis par mail à Benoît ALLARD benoit.allard@centrevaldeloire.org. Il comprend les pièces suivantes, à savoir la notice modificative n°5, l'évaluation environnementale modificative n°5, le rapport présentation, le PADD, le règlement et le projet de règlement graphique modifié.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Délégué départemental d'Eure-et-Loir, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire
Damien STÉPHO



Service de l'urbanisme et de
l'aménagement urbain
Nos réf. :
DS/AF/2022-60
Affaire suivie par : Aude FORT
aude.fort@vernouillet28.fr
02 37 62 85 17

Mission régionale d'autorité
environnementale Centre-Val de Loire
Monsieur Le Président,
A l'attention de -
5 Avenue Buffon
CS 96407
45064 ORLEANS CEDEX 02

Vernouillet. Le 05 octobre 2022

Objet : Saisie pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°5
du Plan Local d'Urbanisme de Vernouillet

Monsieur Le Président,

Conformément aux articles L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier, pour
avis, le projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vernouillet.

Cette modification porte sur :

- La création d'un emplacement réservé pour la mise en œuvre d'un projet de tiers lieu
notamment à vocation culturelle en faisant évoluer le règlement graphique,
- La possibilité d'évolution du règlement écrit en zone UXb dans le but d'accueillir une
activité de valorisation et de réemploi de pièces détachées sur le secteur de la Zone
d'Aménagement Concertée (ZAC) Porte Sud ;

Vous trouverez en pièces jointe à ce courrier le dossier de modification n°5, composé de :

- L'arrêté du Maire n° 2022-60 en date du 1^{er} juillet 2022, prescrivant la modification n°5
du PLU de Vernouillet,
- Le sommaire pour le dossier

Le dossier de présentation complet a été transmis par mail à - maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr. Il comprend les pièces suivantes, à savoir la notice
modificative n°5, l'évaluation environnementale modificative n°5, le rapport présentation, le
PADD, le règlement et le projet de règlement graphique modifié.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire
Damien STEPHO



Service de l'urbanisme et de
l'aménagement urbain
Nos réf. :
DS/AF/2022-61
Affaire suivie par : Aude FORT
aude.fort@vernouillet28.fr
02 37 62 85 17

Office National des Forêts
Monsieur Le Directeur,
A l'attention de Bruno HUCHET
Parc technologique Orléans
Charbonnière
100 Boulevard de la Salle
BP 18
45760 BOIGNY-SUR-BIONNE

Vernouillet, Le 05 octobre 2022

Objet : Saisie pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°5
du Plan Local d'Urbanisme de Vernouillet

Monsieur Le Directeur,

Conformément aux articles L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier, pour
avis, le projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vernouillet.

Cette modification porte sur :

- La création d'un emplacement réservé pour la mise en œuvre d'un projet de tiers lieu
notamment à vocation culturelle en faisant évoluer le règlement graphique,
- La possibilité d'évolution du règlement écrit en zone UXb dans le but d'accueillir une
activité de valorisation et de réemploi de pièces détachées sur le secteur de la Zone
d'Aménagement Concertée (ZAC) Porte Sud ;

Vous trouverez en pièces jointe à ce courrier le dossier de modification n°5, composé de :

- L'arrêté du Maire n°2022-60 en date du 1^{er} juillet 2022, prescrivant la modification n°5
du PLU de Vernouillet,
- Le sommaire pour le dossier

Le dossier de présentation complet a été transmis par mail à Bruno HUCHET
bruno.huchet@onf.fr. Il comprend les pièces suivantes, à savoir la notice modificative n°5,
l'évaluation environnementale modificative n°5, le rapport présentation, le PADD, le règlement et
le projet de règlement graphique modifié.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Directeur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire
Damien STEPHO

